

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 103069.

Déclaration de Maladie : N° P19-0002198

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2693

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Tazi Nadia

Date de naissance : 4/6/55

Adresse :

Tél. : 0661155657

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamila 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa
Tel. 05 22 37 16 61

Date de consultation : 11/01/2022

Nom et prénom du malade : Tazi Nadia

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : COVID 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Nadia

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/04/22	C		150	DR BENBOUBKER KADIAHANE Adiba Médecine générale - Diabétologie Permis de Conduire Jamilia S Rue 145 N° 110 C.D - Casa Tel : 05 22 37 16 61

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie <i>l'Ermitage</i> 3, Avenue l'Ermitage 95160, IS	11.01.2012	€ 446,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

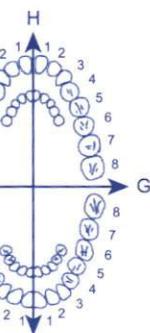
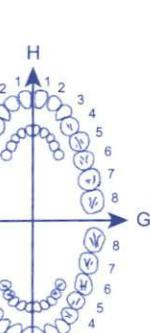
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Benboubker Kazmane Adiba

MEDECINE GENERALE

Echographie
Expert Assermentée

Jamila 5 - Rue 145 N°110
Cité Djemaa - Casablanca

Tél : 05 22 37 16 61

الدكتورة بنبوبكر قزمان أديبة

الطب العام

الإيكوغرافي

خبرة لدى المحاكم

جميلة 5 زينة 145 رقم 110
قرية الجماعة
دار البيضاء
الهاتف : 05 22 37 16 61

Casablanca, le 11.11.2022

N° TAZI NADIA

79.70 & 1) ARIX 500 n° 2

1x15

14.30 & ✓ 2) Dolphane gelule 500 n° 2

49.60 PFX 2x3) vit D. n° 2

1 gelule 3x15

79.00 Ermitage 1) V.T & 400 n° 2

1x15

40.90 K 2 1) V.P 2x15

✓ 2) pegaryl

1 cuillere 3x15

446,70

Pharmacie l'Ermitage / J

18. Avenue l'Ermitage - Casa
Tél : 05 22 37 16 61
Permis de Conduire n° 110 C.D - Casa
Jamila 5 Rue 145 N° 110 Casa
Tel : 05 22 37 16 61

Dr. BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamila 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa
Tel : 05 22 37 16 61

PPV 22DH70 EXP 09/2024
LOT 18037 4

PECTRYL®
SIROP EXPECTORANT
EXPECTORANT SYRUP
150 ml

PPV: 79DH70
PER: 08/24
LOT: K2148

PPV 79DH70
PER 08/24
LOT K2331

PPV 15DH30
PER 12/24
LOT K3473-2

PPV:15DH30
PER:09/24
LOT:K2591-2



ZINASKIN® 45 mg

PPV 40DH90 EXP 07/2024
LOT 15038 72

ZINASKIN®

PPV 40DH90 EXP 03/2024
LOT 12042 2

VITAMINE C 1g ☒
Boîte de 20 comprimés effervescents
P.P.V. : 26,50 DH

VITAMINE C 1g ☒
Boîte de 20 comprimés effervescents
P.P.V. : 26,50 DH
6 118 000 190 938

PPV:49,60 DH
LOT: 21I16
EXP: 09/2024

septembre

PPV:49,60 DH
LOT: 21I16
EXP: 09/2024

Docteur

الدكتور

Dr. BENBOLIBER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
- Permis de Conduire

Jamila 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa
Tel : 05 22 37 10 10

Nom du Patient : TAZI NADIA

Casablanca, le : 11/01/2022 الدار البيضاء في

EXAMEN COMPLEMENTAIRE

SANG

- Cholestérol T
- HDL Chol
- LDL Chol
- Triglycérides
- Glycémie à Jeûn
- Glycémie Post Prandial
- Hb A1 C
- Acide Urique
- Urée - Crétaténine
- TP-INR
- Temps de Céphaline Kaolin
- TSHus
- T₄ L
- GOT - GPT

AUTRES :

- PCR (Test covid-19)

- Bilirubine T.L.C
- GGT
- Phosphatase Alcaline
- Sérologie Hepatite C
- Ag HBS
- Sérologie HIV
- Ionogramme Sanguin - Complet
- Kaliémie
- Calcémie
- Magnésiémie
- VS
- NFS
- Ferritine

URINES

- Microalbuminurie
- Proteinurie de 24H
- ECBU





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليل الطبية

Mme TAZI Nadia

Prescripteur :

Casablanca le : 22-01-2022

Du : 11-01-2022

Référence : B220103341

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Normes

Antériorités

BIOLOGIE MOLECULAIRE

PCR COVID-19 (SARS-CoV-2)

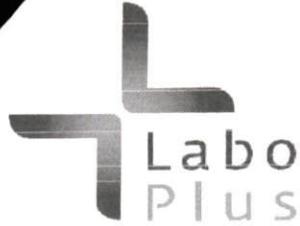
Nature du prélèvement: Ecouvillon naso-pharyngé

Résultat: **Positif détecté en gène N,RdRP**
(*applied biosystems QuantStudio 5 Dx, Siemens FTD SARS-CoV-2*)

CT: 28.6

Commentaire: Résultat à confronter au contexte clinique. Un résultat négatif ne prouve pas avec certitude l'absence d'infection par le COVID-19. Cette problématique concerne essentiellement la phase d'incubation du virus (notamment si contact < 5 jours avec une personne positive). Il y a donc lieu de prendre toutes les mesures de prévention pour éviter d'éventuelles transmissions.





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليل الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في
التحاليل الطبية

Casablanca le 11-01-2022

Mme TAZI Nadia

FACTURE N° B220103341

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	PCR COVID-19	B298.51	B

Total des B : 298.51

TOTAL DOSSIER : 400.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre cents dirhams

